

Contrat d'engagement

Nom de l'enfant : Prénom : École élémentaire : Adresse des parents : Numéro de téléphone des parents : Nom du représentant légal :

Cette activité mise en place dans le cadre du dispositif de réussite éducative se déroule après l'école; il s'agit de revoir, réviser, consolider, prolonger, compléter et d'appliquer les connaissances et les savoir-faire travaillés à l'école.

L'implication de tous est nécessaire au bon déroulement de l'activité et à la progression de l'enfant. Chacun s'engage, à son niveau de responsabilité, à être le garant de sa réalisation.

L'enfant s'engage : <ul style="list-style-type: none"> - à venir à chaque séance du club lecture-écriture les lundis et jeudis de 16h30 à 18h. - à respecter les règles fixées par l'animateur. 	Les parents s'engagent : <ul style="list-style-type: none"> - à fournir à leur enfant un goûter pour 16H30. - à <u>venir chercher leur enfant à la sortie du club lecture-écriture à 18h. Au-delà de 18h, les enseignants, les animateurs et l'organisateur ne sont plus responsables de l'enfant.</u> - à poser des questions à leur enfant sur ce qu'il a fait pendant le club, à les encourager. - à assister à une séance du club une fois par trimestre au moins (date à définir avec les intervenants) voire une fois par mois si les parents le désirent.
L'animateur s'engage : <ul style="list-style-type: none"> - à respecter le fonctionnement du club. - à aider l'enfant dans la découverte de la lecture. - à accueillir les parents qui assisteront aux séances définies en début d'année. - à passer progressivement le relais à la famille. 	Le coordinateur du dispositif de réussite éducative s'engage : <ul style="list-style-type: none"> - à tout mettre en œuvre pour accompagner et contribuer à l'acquisition de la lecture.